

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 28 mai 2025

Délibération n°066_250528**DISPOSITIF "QUARTIERS PRODUCTIFS" – Approbation de la feuille de route 2025-2028.**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 22 mai 2025, dématérialisée et affranchie le 22 mai 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ²⁻³⁻⁶⁻⁷ M. Sylvain ARTHEMISE ⁸ Mme Yannicke SEVERIN ³ M. Eric FONTAINE ³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ¹⁰ M. Imran HATTEEA ⁷ Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ⁶⁻⁹ M. Jérémy TURPIN M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY ⁵ Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT ¹⁻⁵ Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE ³⁻⁴ M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Thibaud CHANE WOON MING ³ M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN ⁶ M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	Mme Marie Ludivine IMACHE M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE- ETCHEVERRY Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN	M. Jérémy TURPIN M. Sylvain ARTHEMISE ⁸ M. Jean François PAYET M. Imran HATTEEA ⁷ Mme Claudie TECHER Mme Marie Joëlle JOVET	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU- ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ Est arrivé dans la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°53

² N'a pas pris part au vote de la délibération n°53, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

³ N'ont pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°62 à 65 et se retirent de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

⁴ N'a pas pris part à la présentation et n'a pas pris acte de la délibération n°78

⁵ N'ont pas pris à la présentation et n'ont pas pris acte de la délibération n°79

⁶ N'ont pas pris à la présentation et au vote des délibérations n°80 et 81 et se retirent de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

⁷ La personne porteuse de la procuration de Madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour les délibérations n° 80 et 81

⁸ La personne porteuse de la procuration de Monsieur Mickaël CHAMAND n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour les délibérations n° 83 à 88

⁹ N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°85 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de cette affaire

¹⁰ N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°88 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de cette affaire

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 MAI 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérémy TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°51 à 52	25	7	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°53	25 ^A	6	14	0	31	0	0
Pour les délibérations n°54 à 61	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°62 à 65	21 ^B	6	18	0	27	0	0
Pour les délibérations n°66 à 74	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°75	26	6	13	0	Prend acte		
Pour la délibération n°76	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°77	26	6	13	0	Prend acte		
Pour la délibération n°78	25 ^C	6	14	0	Prend acte		
Pour la délibération n°79	24 ^D	6	15	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°80 à 81	23 ^E	6	16	1 ^F	28	0	0
Pour la délibération n°83 à 84	26	6	13	1 ^G	31	0	0
Pour la délibération n°85	25 ^H	6	14	1 ^G	30	0	0
Pour les délibérations n°86 à 87	26	6	13	1 ^G	31	0	0
Pour la délibération n°88	25 ^I	6	14	1 ^G	30	0	0
Pour la délibération n°89	26	6	13	0	Prend acte		

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de départ, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

25^A Monsieur Romain GIGANT est arrivé dans la salle des délibérations lors de la présentation de l'affaire. Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

21^B Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Yannicke SEVERIN, Corinne ROCHEFEUILLE et messieurs Eric FONTAINE, Thibaud CHANE WOON MING n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n°62 à 65.

25^C Madame Corinne ROCHEFEUILLE n'a pas pris acte de cette délibération n°78.

24^D Messieurs Jean-Michel FLORENCY et Romain GIGANT n'ont pas pris acte de cette délibération n°79.

23^E Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Camille CLAIN n'étaient pas présentes dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n°80 à 81. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

1^F Monsieur Imran HATTEEA porteur de la procuration de madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour ces délibérations n°80 à 81.

1^G Monsieur Sylvain ARTHEMISE porteur de la procuration de Monsieur Mickael CHAMAND n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour ces délibérations n°83 à 88.

25^H Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°85.

25^I Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°88.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 28 mai 2025 Délibération n°066_250528	Pôle Développement Territorial Durable
	DISPOSITIF "QUARTIERS PRODUCTIFS" – Approbation de la feuille de route 2025-2028	

I – RAPPORT DE PRÉSENTATION

Exposé des motifs

La commune de Saint-Louis a obtenu, le 18 mars 2021, la labellisation « Quartiers Productifs », dispositif porté par l'État via l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), destiné à soutenir le développement économique dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et formalisé dans le cadre d'une convention approuvée au conseil municipal du 27 Octobre 2021 (délibération n° 108).

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, la Commune a procédé sur ses fonds propres au recrutement d'une cheffe de projet en poste depuis octobre 2023.

Entre 2022 et 2024, un travail important de diagnostic et de mobilisation partenariale a été mené. Il a permis de préciser les axes d'intervention prioritaires et d'élaborer une feuille de route partagée, actée lors du Comité de pilotage réuni le 23 décembre 2024 en présence des services de l'État, des collectivités partenaires (Région, Département, CIVIS), des chambres consulaires et des acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Conséquences

La feuille de route, soumise aujourd'hui à délibération du Conseil Municipal, a été validée en comité de pilotage en fin d'année 2024 réunissant l'État, la Commune, la CIVIS et l'ensemble des partenaires socio-économiques concernés. Elle repose sur trois orientations stratégiques :

- Offrir un cadre de proximité adapté aux entreprises locales ;
- Favoriser l'émergence et le développement des entrepreneurs issus des QPV ;
- Renforcer la mise en réseau et l'implication des acteurs économiques du territoire.

Sa mise en œuvre s'appuie sur la priorisation de deux filières économiques clés :

- L'économie circulaire, porteuse de solutions concrètes pour l'emploi local et les services à la population en particulier autour du réemploi des matériaux du BTP.
- L'économie culturelle, levier d'expression, de cohésion sociale et d'activités économiques ancrées dans les quartiers.

D'autres filières comme l'aquaponie ou le PAPAM continueront à faire l'objet d'un suivi proactif de veille économique, notamment en lien avec les dynamiques émergentes sur le territoire.

Le dispositif Quartiers Productifs a permis de renforcer les échanges et les partenariats avec de plusieurs acteurs du territoire. Il est un levier de convergence entre les projets déjà en cours à Saint-Louis : Action Cœur de Ville, Quartiers 2030, Cité de l'emploi, NPNRU du Gol, révision du PLU entre autres.

La feuille de route propose donc tout d'abord d'offrir un cadre de proximité aux entreprises implantées dans les QPV, en facilitant leur intégration dans l'écosystème local et en leur garantissant un environnement propice à leur développement.

Elle prévoit également de structurer l'accompagnement à l'entrepreneuriat, en particulier à travers la création d'un carrefour de l'entrepreneuriat. Cet espace dédié doit permettre d'accueillir, d'orienter et de soutenir les porteurs de projet issus des quartiers, en lien avec les partenaires économiques et institutionnels.

Dans une logique de valorisation des initiatives locales, ce plan d'action permettra aussi de créer des espaces de vitrine pour les acteurs économiques de proximité, à l'image de la reconversion du site O'Baradiar.

Enfin, cette dynamique s'appuie sur le renforcement du maillage territorial des acteurs économiques et sociaux, à travers des actions concrètes de mise en réseau telles que les Cafés de l'économie ou le déploiement de la charte locale des entreprises citoyennes, qui fédèrent les initiatives et favorisent une démarche collective au service du développement des quartiers.

L'adoption de cette feuille de route marque ainsi une étape essentielle pour traduire concrètement les ambitions de la commune en matière d'un développement économique inclusif, et pour inscrire les quartiers populaires dans la transition économique et sociale du territoire.

II – DÉLIBÉRATION

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'engagement Quartiers Productifs signée entre l'Etat et la Commune le 18 mars 2021,

Vu la DCM 108 du 27 octobre 2021 relative à la mise en œuvre de la démarche expérimentale « Quartiers Productifs »,

Vu l'avis du COPIL Quartiers Productifs validant la feuille de route proposée en date du 23 décembre 2024,

Vu le projet de feuille de route tel qu'annexée.

Considérant que le dispositif Quartiers Productifs vise à favoriser le développement de l'entrepreneuriat, du commerce et de l'artisanat, ainsi que l'implantation d'activités productives dans les QPV ;

Considérant que la feuille de route présentée lors du COPIL du 23 décembre 2024 décline ces objectifs à travers des axes opérationnels à court et moyen termes et un axe stratégique à long terme ;

Considérant que cette feuille de route s'inscrit en cohérence avec les autres démarches territoriales engagées ;

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : D'adopter la feuille de route « Quartiers Productifs » pour les années 2025-2026, telle qu'actée lors du Comité de pilotage du 23 décembre 2024

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette feuille de route, à solliciter les financements nécessaires à sa réalisation auprès des partenaires institutionnels et à signer tout acte y afférent.

Vote : 32 pour

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**